

En plus du document mentionné au premier paragraphe, nous voudrions que le comité en étudie deux autres: tout d'abord, le rapport final du comité d'étude sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, la SADC; deuxièmement, la teneur des projets de loi se rapportant à ces documents, avant qu'ils ne soient soumis au Sénat, ou toute question connexe.

C'est pourquoi, avec la permission du Sénat et conformément à l'article 23 du Règlement, je propose:

Que la motion soit remplacée par la suivante:

Que le comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier et à faire rapport de ce qui suit:

(i) le document intitulé: «La réglementation des institutions financières du Canada: Propositions à considérer», déposé au Sénat le 23 avril 1985;

(ii) le document intitulé: «Rapport final du comité d'étude sur la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC)», déposé au Sénat le 18 juin 1985; et

(iii) la teneur des projets de loi se rapportant à ces documents, avant que ces projets de loi soient soumis au Sénat, ou toute question connexe.

● (1430)

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, permettez-vous au sénateur Doody de présenter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Olson: Rien qu'un avis de motion.

Son Honneur le Président pro tempore: Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 23 du Règlement, il est proposé:

Que la motion soit modifiée et se lise comme suit:

Que le comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier et à faire rapport de ce qui suit:

(i) Le document intitulé—

Des voix: Suffit!

Son Honneur le Président pro tempore: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion modifiée?

L'honorable H. A. Olson: Honorables sénateurs, j'aimerais une précision. La suppression du paragraphe autorisant le comité à retenir les services de conseillers et du personnel technique et de bureau obligera le comité des banques et du commerce à accomplir les mêmes démarches que n'importe quel autre comité dans ce domaine, c'est-à-dire à demander au comité de la régie intérieure l'autorisation de retenir les services de ces gens. Est-ce bien ce qu'il faut en conclure?

L'honorable Lowell Murray: Honorables sénateurs, cela s'est déjà fait, et j'ai fait la paix avec le sous-comité depuis le dépôt de la première motion.

Son Honneur le Président pro tempore: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion modifiée?

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, la motion qui a été proposée cet après-midi ne dit pas qu'il faut

retrancher ce paragraphe. Proposez-vous que ce paragraphe soit retranché de la motion n° 7?

Le sénateur Doody: Je pensais l'avoir dit clairement, même si ce n'est pas précisé dans la motion modifiée, je l'admets.

Le sénateur Bonnell: Si ce n'est pas dans la motion, la motion ne le retranchera pas. Que...

Le sénateur Doody: Si vous voulez vous asseoir, je me lèverai.

Le sénateur Bonnell: Vous ne pouvez pas proposer une autre motion. Nous sommes saisis d'une motion. Combien de motions allez-vous nous proposer maintenant?

Le sénateur Argue: Avec le consentement unanime.

Le sénateur Bonnell: Très bien, avec le consentement unanime.

Le sénateur Doody: Est-ce acceptable, monsieur le Président?

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord que l'on permette au sénateur Doody de présenter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

L'honorable John M. Godfrey: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au sénateur Doody. Je voudrais que l'on donne plus d'indépendance au comité et qu'on lui permette d'instituer des enquêtes de sa propre initiative, mais le libellé du paragraphe (iii), où il est question de projets de loi, me préoccupe. C'est très fort. Vous voulez certainement parler des projets de loi qui relèvent de la compétence du comité des banques et du commerce.

Cela me tracasse un peu.

Le sénateur Murray: Je n'ai pas le texte sous les yeux. Je crois qu'il s'agit uniquement des projets de loi qui découlent du Livre blanc McDougall sur les institutions financières ou du rapport du Comité de travail sur la Société d'assurance-dépôts du Canada. J'ai vérifié, et il existe suffisamment de précédents pour ajouter à cette motion que le comité fasse une étude préalable de tout projet de loi découlant de ces documents.

Le sénateur Godfrey: Elle ne le précise pas.

Le sénateur Murray: C'était l'idée.

Son Honneur le Président pro tempore: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Bonnell: Quelle motion venons-nous d'adopter?

Son Honneur le Président pro tempore: Les honorables sénateurs souhaitent-ils que je mette à nouveau la motion aux voix?

Le sénateur Bonnell: Nous voulons la motion modifiée.

Son Honneur le Président pro tempore: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.